

# ***Bienvenue à l'Assomption***

Madame, Monsieur,

Pour bien préparer la rentrée 2024, nous vous transmettons quelques informations.

Nous vous remercions de bien vouloir noter ces éléments et nous souhaitons à chacun de bonnes vacances.

Mr Philippe MERCIER  
Chef d'établissement,

Mr Mickaël RICHARD  
Directeur-Adjoint du lycée

## ***Rentrée : lundi 2 septembre 2024***

- 14h00 : accueil et visite des nouveaux élèves venant de l'extérieur devant l'auditorium.
- 14h30 : accueil de tous les élèves à l'auditorium
- 15h - 17h : par classe avec les professeurs principaux

Les élèves n'ont pas cours le mardi 3 septembre.

Les cours débuteront en Première le mercredi 4 septembre conformément aux emplois du temps.

## ***Rentrée Internat Filles***

- Les internes pourront accéder à leur chambre le vendredi 30 août entre 17h et 19h.

## ***Pastorale***

Pour les élèves de première qui le souhaitent, nous proposons à l'Assomption un parcours de préparation au sacrement de la Confirmation (parcours de février 2025 à janvier 2026).

Réunion d'information pour les parents et les jeunes : mardi 15 octobre 2024 à 18h30

## ***Réunion d'information aux parents : vendredi 13 septembre de 18h à 19h45 à l'auditorium***

Vous pouvez vous garer sur la cour des élèves pour les réunions parents

## ***Fournitures scolaires en Première :***

Nous ne fournissons pas de liste. Chaque élève entrant au lycée utilise ce qu'il préfère (classeurs ou cahiers.....). Nous vous conseillons de ne pas attendre la rentrée pour faire vos achats.

Pour l'option Japonais (pour les élèves qui ne l'ont pas acheté en 2de) les familles devront acheter pour le jour de la rentrée le livre :

Kanji Kantan « ELLIPSES » (Isabelle Raimbault, Nathalie Rouillé) 2016

## **Manuels scolaires de PREMIERE :**

Le Conseil Régional a souhaité la gratuité des manuels scolaires du lycée. La distribution des livres aux futurs élèves de Première et Terminale sera organisée par l'établissement, aidé de l'APEL, le jour de la rentrée.

Pour les nouvelles familles arrivant à l'Assomption : une caution de 100 euros sera prélevée en 10 fois sur la facture de l'année de Première ou de terminale et remboursée au départ définitif de l'élève.

Pour les familles déjà à l'Assomption, le prélèvement a déjà eu lieu l'an dernier.

Au moment de la reprise des manuels, s'il manque un manuel ou s'il est trop dégradé, il sera facturé du montant du livre neuf pour le renouveler.

**Les manuels papier ne sont pas distribués aux élèves qui choisissent de les avoir en format numérique (cf. circulaire jointe)**

## **Informations administratives**

- **Transports Scolaires**

### **Rennes-Métropole**

Pour les élèves ayant une carte "korrigo", vous pouvez aller sur le site STAR pour recharger votre carte pour la rentrée. Pour les nouveaux élèves arrivant sur Rennes, s'adresser à la STAR.

**Conseil Régional (hors Rennes Métropole) à faire avant le 17 juillet 2024**

Demande de carte de transport ou renouvellement : Inscription en ligne sur le site [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)

- **Bourses en lycée (Nouveauté 24-25)**

La demande de bourses pour l'année de Première se fera à la rentrée de septembre (même pour les familles déjà boursières en 2023-2024). Les informations seront communiquées aux familles sur Ecole Directe.

- **Assurance**

L'Etablissement est assuré au niveau de sa Responsabilité Civile, mais aussi pour tous les élèves dans le cadre d'une garantie Individuelle Accident. Tout sinistre corporel lié à l'Ecole doit être déclaré sous 48 heures à l'établissement scolaire qui possède des pré-formulaires de déclarations d'accident et qui se charge de les transmettre à son assureur par Internet. Cette déclaration doit être signée par le personnel de l'Etablissement ayant fait le constat d'accident. Cette assurance ne vous est pas facturée.

- **Comptabilité – Gestion**

Sauf avis contraire explicite dans une circulaire de l'établissement, tous les chèques sont à libeller à l'ordre de « OGEC Assomption ».

- **ECOLE DIRECTE**

Le site Ecole Directe est l'interface entre l'Assomption et vous : informations, documents, factures, notes... Un code d'accès est attribué à chaque famille. Les élèves ont un autre code et n'accèdent pas aux mêmes documents. **Les familles et les élèves doivent conserver le code d'accès des années précédentes.** Les nouvelles familles arrivant dans l'établissement le recevront par courrier, courant septembre. Les nouveaux élèves recevront un code le jour de la rentrée.

### **FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT**

du vendredi 12 juillet (soir) au lundi 19 août 2024 (matin)